

223C1262
FR0000054322-FS632

7 août 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

CIBOX INTER@CTIVE

(Euronext Growth Paris)

1. Par courrier reçu le 7 août 2023, la société CIBOX INTER@CTIVE (17 allée Jean-Baptiste Preux, 94140 Alfortville) a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 août 2023, le seuil de 5% de son capital¹ et détenir 7 242 202 actions CIBOX INTER@CTIVE, soit 3,96% de son propre capital².

Ce franchissement de seuil résulte de la réalisation de l'augmentation de capital de la société CIBOX INTER@CTIVE le 3 août 2023 (cf. communiqué de la société en date du 3 août 2023).

¹ La société CIBOX INTER@CTIVE a été transférée sur Euronext Growth Paris le 30 septembre 2022.

² Sur la base d'un capital composé de 182 714 092. Sur la base d'un nombre de droits de vote théoriques (article 223-11 I 2^{ème} alinéa du règlement général) au 3 août 2023 de 193 984 478, le pourcentage des droits de vote théoriques autodétenus est de 3,73%.